

CONTRAT 2025
FROMAGES ET FAISSELLE AU LAIT DE CHÈVRE
AMAP DU CREONNAIS

Entre :

Prénom :
NOM :
Adresse :
Tél. :
Courriel:

ET :

La Ferme du Pré Chic
4, Bergey et Bardine,
33730 Préchac
dénommé
le producteur d'autre part.

dénommé le consomm'acteur d'une part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

Il s'agit de la vente :
- d'un (ou plusieurs) **panier(s) de fromages de chèvre lactiques** une fois par mois,
- d'une (ou plusieurs) **faisselle(s) au lait de chèvre** une fois par mois,
- d'une (ou plusieurs) **parts de tomme au lait de chèvre** une fois par mois,

La durée du présent contrat est de **8 mois** à compter du vendredi 11 avril.

L'élevage du troupeau s'effectue dans le respect de la charte des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne et/ou selon le règlement de l'agriculture biologique.

La ferme du Pré Chic a le label « Agriculture paysanne, label fermier ».

Article 2 : Obligations de l'éleveur

L'éleveur s'engage à :

- nourrir ses chèvres avec des céréales, du foin et un pâturage quotidien 12 mois par an, dans le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique. Le producteur nourrit ses chèvres sur des pâtures naturelles et en sous-bois. Pas d'OGM.
- livrer la quantité de fromages définie dans le panier choisi par le consommateur.
- proposer différents affinages de ses fromages suivant ses possibilités.

Article 3 : Obligation de l'intéressé(e)

- L'intéressé doit être adhérent de l'AMAP du Créonnais et, à ce titre, participer à la bonne marche de l'Amap (permanence de distribution, visite sur le terrain, coups de main...)
- Il s'engage dans une démarche de soutien de l'éleveur en acceptant de garantir la juste rémunération du travail du producteur incluse dans le prix du panier (voir l'article 6). Il s'engage en outre à trouver un remplaçant en cas de départ de l'Amap.
- Dans le cas d'une impossibilité pour le producteur de livrer les produits prévus, le consomm'acteur s'engage à rechercher avec le producteur, dans le cadre de l'Amap, une solution permettant de partager les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles (report de livraison, soutien financier, etc...)
- Le consomm'acteur s'engage à venir chercher un panier de fromage une fois par mois sur le lieu de livraison. En cas d'absence, il contactera les coordinatrices pour convenir de l'organisation adéquate. Les paniers non récupérés à la fin des distributions seront partagés entre les amapiens présents ou donnés à une association par les coordinatrices du contrat.
- A chaque livraison, le consomm'acteur s'engage à ramener ses pots de faisselle du mois précédent, lavés et séchés et munis de leur couvercle.

Article 4 : Lieu de livraison

La livraison des fromages de chèvres se fait sur la commune de Créon, Salle de la Pelou.

La livraison se fait **une fois par mois**, le 2e vendredi du mois, sauf modification éventuelle.

Article 5 : Choix des paniers

1/Panier de fromages lactiques : plusieurs formules au choix, de avril à Novembre inclus, soit 8 livraisons :

-**panier 1 Nature** : il contient 1 brique nature + 1 palet nature + 1 bouchon cendré.

-**panier 2 Aromatisé** : il contient 1 brique nature + 1 palet aromatisé (piments, ail, ail des ours, ciboulette, tomates séchées, fleurs séchées...) + 1 bouchon cendré.

-**panier 3 alternance des différents types de paniers** : (« aromatisé », « nature ») d'une livraison à l'autre.

Pour chacun de ces paniers, une option « A » est disponible : quand les stocks le permettent, cette option permet d'obtenir des fromages affinés (fromages plus vieux, plus forts en goût). Les fromages affinés seront attribués prioritairement aux Consomm'acteurs ayant choisi l'option « A ».

2/ Faisselle : il s'agit d'un pot de faisselle de 145 g, avec une DLC de 10 jours, de avril à novembre inclus, soit 8 livraisons

3/ Tomme : il s'agit d'une part de tomme de 300 g, de mai à novembre inclus, soit 7 livraisons.

Article 6 : Prix

Le contrat pour un panier par mois de fromages **lactique** de chèvres est de **13,00€** par mois.

Le contrat pour un panier par mois de **faisselle** de chèvre est de **3€50** par mois.

Le contrat pour un panier par mois de **tomme** est de **8€** par mois.

Article 7 : Choix des contrats

Je choisis pour l'année le(s) contrat(s) : (cocher la ou les cases des paniers choisis, ainsi que le nombre de panier choisis)

panier fromage lactique à 13,00 €, 8 livraisons de avril à novembre inclus, nombre de paniers souhaités par livraison :

	Panier 1 nature		Panier 2 aromatisés		Panier 3 Alternance de paniers	
Choix du panier (cocher la case souhaitée)	+ AFFINE	FRAIS	+ AFFINE	FRAIS	+ AFFINE	FRAIS

panier Faisselle (1x145g) à 3€50, 8 livraisons de avril à novembre inclus, **nombre de paniers souhaités par livraison** :

panier tomme de chèvre (300g) à 8€, 7 livraisons de mai à novembre inclus, **nombre de paniers souhaités par livraison** :

Article 8 : Échéancier, modalités de paiement et d'encassement.

	Nombre de lots par livraison	Prix unitaire annuel	Total annuel
Panier fromages lactiques		8 x 13,00 € : 104 €	A :
Panier faisselle		8 x 3,50 € : 28 €	B :
Panier tomme		7 x 8 € : 56 €	C :
Total A+B+C : en 1, 2, 4 ou 8 chèques			

Références des paiements : nom de la banque :

Chèque n° Chèque n° Chèque n° Chèque n° Chèque n°

Chèque n° Chèque n° Chèque n°

Les paiements se font uniquement par chèque, établis à l'ordre «La Ferme du Pré Chic»

Les chèques seront remis aux « coordinatrices Chèvres » de l'AMAP lors de la signature du contrat.

Les chèques seront transmis à l'éleveur par les coordinateurs les jours de livraison de chaque mois.

Le coordinateur (nom et prénom)

certifie avoir reçu chèque(s) d'un montant de..... €.

Article 9 : Contacts des Coordinateur/trices chèvre :

Caroline SAINT-JOURS carolinebonjour@hotmail.com 06 22 48 22 43

Béatrice GAUTIER gautier.bea@wanadoo.fr 06 38 48 02 77

Ces contacts sont susceptibles de changer en cours d'année.

<p>Zone de calcul pour le choix de plusieurs paniers</p>

Le consomm'acteur

L'éleveur, Vincent Callens

Monsieur, Madame

« Lu et approuvé »